

Andard
Beaufort-en-Vallée
Brain-sur-l'Authion
Brion
Corné
Fontaine-Guérin
Gée
Mazé
Saint-Georges-du-Bois

Le Baugeois

■ Les paysages

Le Baugeois est un plateau ondulé agricole, ponctué d'arbres isolés comme le Noyer ou le Peuplier d'Italie et de buttes boisées. Il s'étend au-delà des limites nord-ouest du Parc.

Situés pour la plupart sur les coteaux, les villages sont visibles de loin. De nombreux manoirs et châteaux témoignent d'un patrimoine riche et diversifié.

Malgré un passage à grande faune, l'autoroute A85 qui traverse le Baugeois perturbe les déplacements de la flore présente sur le territoire.



■ Le Bugeois

■ Les prairies

Les prairies du Bugeois sont situées le long de petits cours d'eau (ruisseau de Tarry ou de Rochette). Leurs haies bocagères témoignent d'une activité agricole traditionnelle. Alors que l'importance des prairies mésophiles reste stable entre 1991 et 2007 (environ 13 % de l'unité paysagère), les prairies de fonds de vallée diminuent progressivement en passant de 6 % à 4 %.

■ Les boisements

Les boisements sont en grande partie composés de chênes et de châtaigniers. Ils offrent un habitat propice à des espèces telles que le Pic noir.



■ Les espaces cultivés

Les champs de céréales et de maraîchages peuvent accueillir une biodiversité intéressante dès qu'ils sont structurés par des arbres isolés, des haies, des bandes enherbées ou des fossés végétalisés.

En choisissant un mode de gestion spécifique sur ces terres, il est possible de favoriser la présence de plantes de moissons comme le Coquelicot commun ou des grands oiseaux de plaine comme le Busard cendré.

■ Tendances d'évolution, entre 1991 et 2007, des surfaces occupées par :

urbanisation



de 7,5 % à 9 %
du territoire

boisements



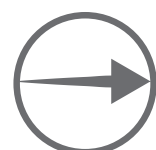
stable à environ
15 % du territoire

terres arables



de 51 % à 47 % du
territoire

prairies mésophiles



stable à environ
13 % du territoire

Ces tendances ne rendent pas compte de la répartition des surfaces sur le territoire : la stabilité ne signifie pas que leur localisation n'a pas varié au cours du temps.

■ L'urbanisation et les infrastructures

La proximité d'Angers et la desserte par l'autoroute A85 renforce la pression foncière sur les terres agricoles du Bugeois.

L'espace agricole et naturel le plus étendu du Bugeois, non-fragmenté par l'urbanisation et les infrastructures, s'étend sur 421 ha. La moyenne, sur les différentes unités paysagères du Parc, est de 800 ha.

Ce chiffre indique un morcellement du territoire par les routes qui rendent plus difficile le déplacement d'espèces.

Identification des trames écologiques :

-  Réservoirs de biodiversité
(cf. Charte du Parc 2008-2020)
-  Sous-trame humide et aquatique
-  Sous-trame bocagère
-  Sous-trame prairiale
-  Sous-trame forestière
-  Réseau de haies
-  Autre espace

Les trames vertes et bleues potentielles :

-  Connexion potentielle humide et aquatique
-  Connexion potentielle bocagère
-  Connexion potentielle prairiale
-  Connexion potentielle forestière

Éléments ayant un impact potentiel sur la TVB :

-  Route principale
-  Milieu urbanisé majeur

Éléments ayant un impact important sur la TVB :

-  Rencontre des connexions potentielles et de l'urbanisation
-  Obstacle à l'écoulement (barrages, seuils...)
-  Autoroute (élément ayant un fort impact paysager et écologique)

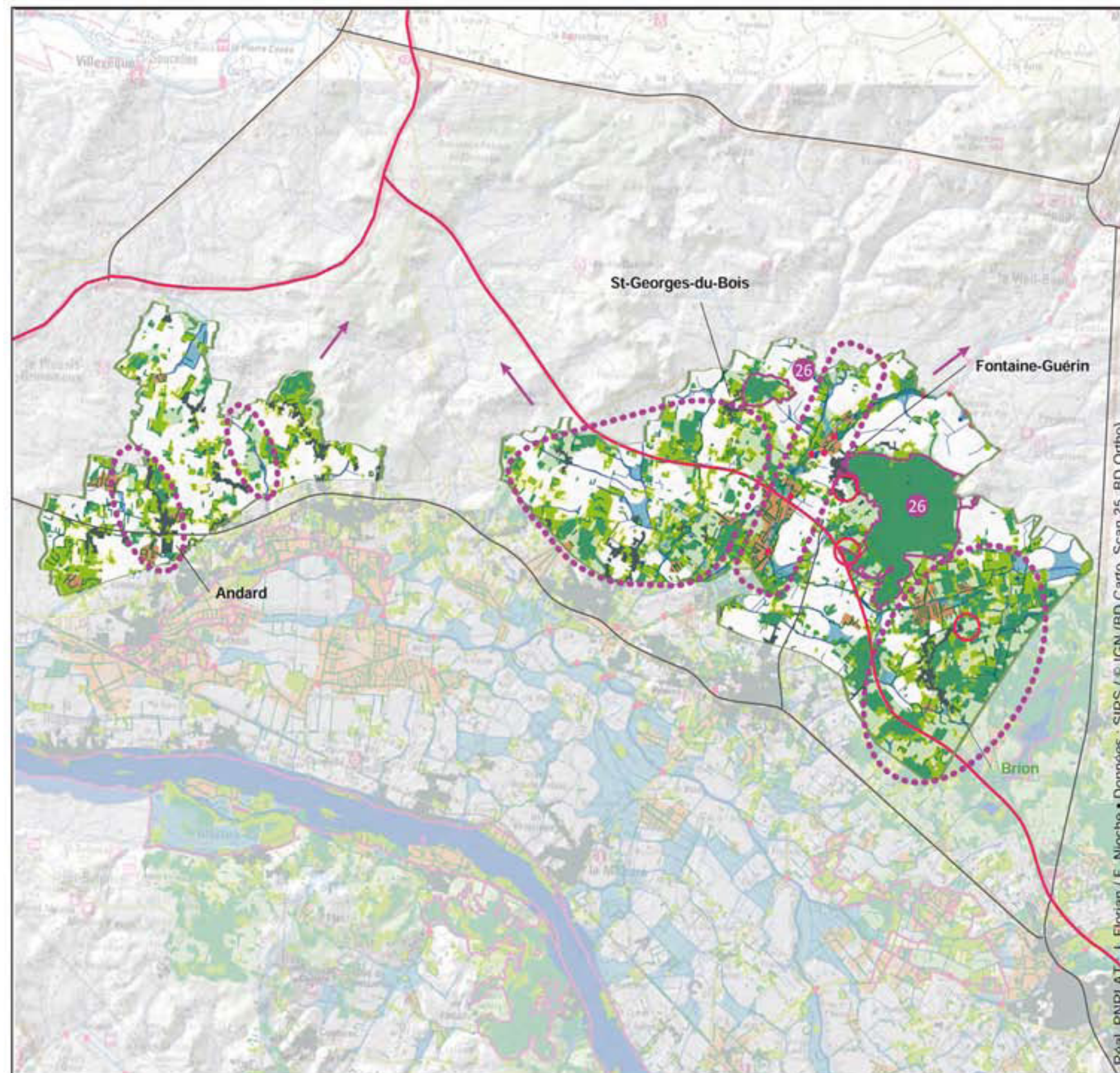
Continuité au-delà de l'unité paysagère :

-  Trame écologique et/ou paysagère structurante

Les recommandations :

-  Zones à enjeux majeurs pour le paysage

4 km



Recommandations

	Zones à enjeux majeurs pour le paysage	Sur ces zones, la préservation et la restauration de la trame verte et bleue est un enjeu majeur.	Prise en compte des éléments du paysage dans les documents d'urbanisme	Directions Départementales des Territoires Chambres d'Agriculture
--	--	---	--	--

Trames vertes et bleues existantes

	Réservoirs de biodiversité (cf. Charte du Parc 2008-2020)	Les sites naturels exceptionnels (SNE) et les zones écologiques majeures (ZEM) sont décrits et caractérisés dans la Charte du Parc.	Mise en place de Contrats Natura 2000 Mise en place de Mesures Agri-Environnementales Protection dans les documents d'urbanisme	Parc naturel régional Chambres d'Agriculture Directions Départementales des Territoires Structure porteuse du SCoT Conseil régional (SRCE) Le Parc vous accompagne lors de l'élaboration des documents d'urbanisme
	Sous-trame existante humide et aquatique	Les trames vertes et bleues existantes sont identifiées par un classement de l'occupation du sol par sous-trame.	Inventaire des zones humides	Chambres d'Agriculture, ONF, CRPF
	Sous-trame existante bocagère			
	Sous-trame existante prairiale			
	Sous-trame existante forestière			
	Réseau de haies	Le réseau de haies est cartographié sur la base de la photo aérienne de 2007.	Engagement de chartes forestières Documents de gestion forestière durable Classement des haies par les Plans Locaux d'Urbanisme, Incitation à la plantation de haies Entretien des haies existantes (taille en têtard)	Le Parc vous accompagne lors de l'élaboration des documents d'urbanisme, Conseil Général, fiches techniques du Parc sur l'entretien des haies
	Autre espace			

Trames vertes et bleues potentielles

	Sous-trame potentielle humide et aquatique	Les zonages identifiés par le Système d'Information Géographique sont des connexions potentielles entre les milieux.	Gestion écologique des cours d'eau (ripisylve, obstacles) Mise en place de Contrats Natura 2000 Mise en place de Mesures Agri-Environnementales Prise en compte dans les documents d'urbanisme Amélioration des connaissances du territoire	Gestionnaires de sites Natura 2000, Conseil régional (SRCE), Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, Agence de l'eau, Entente/SAGE Authion, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon, Conservatoire des Espaces Naturels, Fédérations de Chasse, Fédérations de Pêche
	Sous-trame potentielle bocagère			
	Sous-trame potentielle prairiale			
	Sous-trame potentielle forestière			

Éléments ayant un impact potentiel sur la TVB

	Route principale	Les routes peuvent fragmenter fortement l'espace et limiter voire empêcher le déplacement des espèces. En revanche, sur les bords de routes, si la gestion est adaptée, les espèces peuvent circuler.	Mise en place d'une gestion différenciée des bords de route (effectuer un fauchage tardif, limiter les traitements phyto-sanitaires)	Conseil Général Direction Départementale des Territoires Communes et Communauté de communes
	Milieu urbanisé majeur	Si l'urbanisation peut limiter la circulation des espèces, elle peut aussi la favoriser (jardins et espaces publics gérés de manière écologique moyennant une attention particulière dans leur conception et leur gestion).	Mise en place d'une gestion différenciée des espaces publics Espèces végétales locales à privilégier Information auprès des habitants sur la gestion écologique des jardins	Conseil Général Direction Départementale des Territoires Guide des plantations du Parc

Éléments ayant un impact important sur la TVB

	Rencontre de la trame écologique potentielle et de l'urbanisation	Une attention particulière doit être portée à la gestion de ces espaces.	Étude fine de ces zones dans le cadre des documents d'urbanisme pour définir des objectifs de gestion	Structure porteuse du SCoT
	Obstacle à l'écoulement (barrages, seuils...)	Les obstacles à la continuité aquatique qui empêchent les poissons et autres espèces de se déplacer librement dans les cours d'eau sont inventoriés.	Engagement d'une politique de continuité écologique (enlever les obstacles inutiles, mettre en place des passes à poissons)	Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques Entente/SAGE Authion, Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement du Couasnon, Agence de l'Eau, Fédérations de Pêche
	Autoroute (élément ayant un fort impact paysager et écologique)	Seuls les passages à faune permettent aux espèces de franchir une autoroute.	Associations et structures naturalistes : Conservatoire Régional des Rives de la Loire et ses Affluents, CPIE Touraine-Val de Loire, LPO Anjou, EDEN 49, Société d'Études Scientifiques de l'Anjou, les Naturalistes Angevins.	

Continuité au-delà de l'unité paysagère

	Trame écologique et/ou paysagère structurante	Grandes continuités liant les différentes unités paysagères et le territoire hors-Parc.
--	---	---



Arbres isolés



Inter-rangs de vignes enherbés



Haie de Frênes têtards

